



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE
Tél. : 03.27.61.04.11
mairie@dompierresurhelpe.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2024-39

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la réglementation proposée.

Compte tenu du renforcement du réseau aérien d'ENEDIS rue Wandy et rue des Juifs.

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront réalisés du 26/09/2024 au 11/10/2024 selon l'état des sols.

Article 2 : La circulation sera restreinte de 8h30 à 16h30 de la rue Wandy et la rue des Juifs.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par la Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 5 : Ampliation à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe ;
- La Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ;
- Les riverains

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 26 Septembre 2024

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT